



Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire TRAJECTOIRE D'INTERVENTION

Déclaration d'intention

Nous nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable, accueillant et respectueux pour tous les élèves et les adultes de l'école.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école.

À l'école l'Astrale, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Tous les intervenants encouragent le signalement de tout incident : toute personne sachant que des actes de violence, d'intimidation ou de menaces sont commis, doit le signaler.

Définitions communes

Conflits : Le conflits est une opposition d'intérêts, d'opinions ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes.

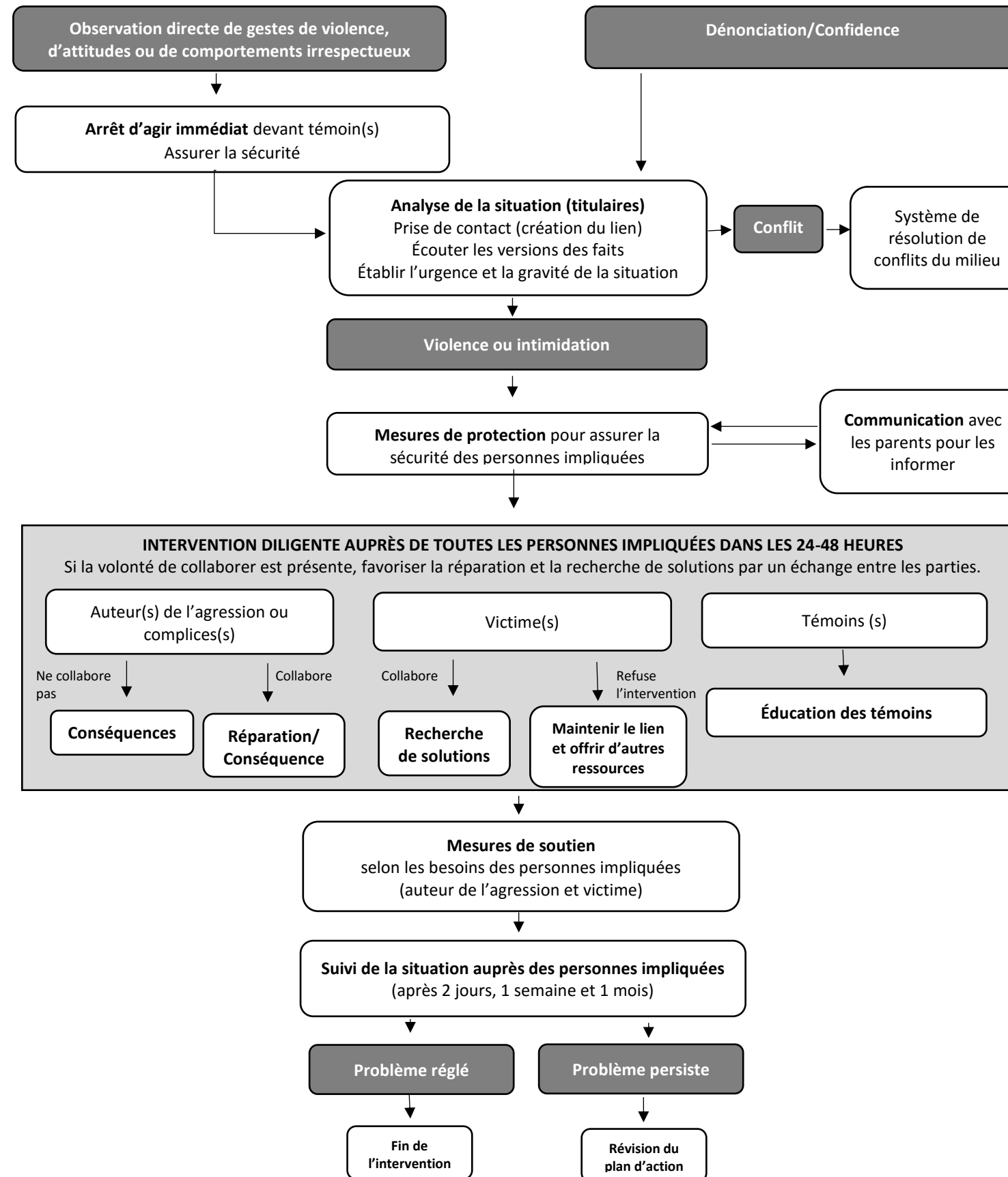
Violence : Toute manifestation de force de forme verbales, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer, ostraciser.

Critères pouvant déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

1. Un acte de violence, avec intention ou non de faire du tort;
2. L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé;
3. Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part du jeune qui subit l'intimidation;
4. La répétition et la persistance des gestes agressifs.

Tout comme la violence, l'intimidation peut se manifester de diverses façons.



INTERVENTIONS CIBLÉES ET DIRIGÉES

Modalités pour dénoncer

- A) En communiquant directement avec le titulaire ou autre personne oeuvrant à l'école (en personne, par courrier électronique, par téléphone)
- B) En complétant la feuille de dénonciation disponible à côté du secrétariat et sur le site Internet de l'école. Cette feuille pourra être déposée dans la boîte prévue à cet effet.

Arrêt d'agir

1. Mettre fin au geste de violence devant les témoins (personnaliser le message).
2. Assurer la sécurité des personnes impliquées (si nécessaire).
3. Nommer le comportement proscrié (le type de violence, les règles/valeurs transgressées, la position de l'école et les impacts possibles)
4. Orienter vers les comportements attendus. Demander aux témoins de partir, diriger les jeunes impliqués vers un lieu qui va permettre la suite de l'intervention.

Intervention diligente

Auteur(s) de l'agression/Complice(s)	Victime(s)	Témoin(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Nommer et faire reconnaître les actes d'intimidation. - Dénoncer le rapport de force/Défaire les justifications. - Distinguer la personne des comportements reprochés. - L'amener à reconnaître ses responsabilités. - Évaluer la possibilité d'une réparation. - Appliquer une conséquence graduée et adaptée à la situation. - Rappeler les règles s'il y a une récidive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'événement et renforcer la dénonciation - Permettre la ventilation des émotions. - Rassurer (nommer ses droits à la sécurité, votre soutien...) - Évaluer la mise en place de mesures de protection. - Discuter ensemble des interventions qui seront mises en place pour toutes les personnes impliquées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'événement et renforcer la dénonciation. - Permettre la ventilation des émotions. - Adapter les interventions selon le type de témoins, les besoins nommés et les sentiments vécus. - Éducation des témoins.

Sanctions

- Les éléments suivants seront pris en compte lors du choix des sanctions :
- L'âge des personnes impliquées
 - La fréquence
 - L'intensité et la dangerosité du geste posé
 - La constance des actes d'intimidation de la personne qui agresse
 - La persistance
 - La légalité de l'acte
 - La nature de l'intention
 - Le déséquilibre dans le rapport de force
 - Les circonstances liées au comportement
 - Les différentes sphère de vie des jeunes impliqués
 - La plus ou moins grande capacité de la personne qui subit l'agression à se défendre
 - Le risque de récidive dans un avenir rapproché

Mesures de soutien

- But : Répondre aux besoins des personnes impliquées pour prévenir l'apparition d'un nouvel événement de violence ou d'intimidation.
- Peuvent être de différentes durée (court, moyen et long terme)
- Peuvent être réalisées dans le milieu et/ou nécessiter une référence à l'externe.
- Sont adaptées aux besoins de l'élève

Inspiré de trajectoire de l'EVEIL, Lévis